

La Politique de la Réglementation à la Croisée des Chemins : Vers un Nouvel Agenda pour les Politiques

Centre de Conférence de l'OCDE
Paris, 28-29 octobre 2010

Programme



| BertelsmannStiftung





Cher(e) Participant,

Bienvenue à la première Conférence de l'OCDE sur la Politique de la Réglementation. Cette conférence est une occasion précieuse pour redéfinir l'agenda dans le domaine de la réglementation, au moment où plus que jamais, l'attention porte sur le rôle de la réglementation dans l'après-crise.

Des réformes réglementaires et structurelles sont non seulement urgentes afin de rétablir une croissance soutenue et durable mais également afin de mieux adapter les politiques et institutions aux défis du 21^{ème} siècle.

A travers ses analyses, ses examens par les pairs et son rôle de « producteur de normes » sur la politique de la réglementation, l'OCDE peut apporter une contribution majeure dans ce domaine. Cette conférence abordera de nombreuses questions importantes, y compris comment établir des critères et objectifs pour de meilleures réglementations, comment améliorer la prise de décision fondée sur l'évidence, et comment renforcer le soutien pour un agenda qui est de fait interministériel, touche aux différents niveaux d'administrations et de frontières nationales.

Cette Conférence à Paris vient couronner un projet de deux ans de coopération avec la Commission européenne ayant permis d'entreprendre des examens de la gestion de la réglementation dans 15 États membres de l'UE. Elle est organisée avec le soutien de l'Agence pour la Simplification administrative, Belgique (ASA) et la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, la Bertelsmann Stiftung, la Commission européenne, et le Conseil suédois de l'industrie et du commerce pour une meilleure réglementation (NNR).

Les discussions à cette première Conférence de l'OCDE sur la Politique de la Réglementation fourniront un forum pour un dialogue global sur les questions réglementaires. Elles permettront également d'établir une compréhension nécessaire sur l'importance de ce qui est en jeu pour atteindre un cadre réglementaire adéquat.

J'attends avec impatience ces discussions fructueuses.

Cordialement,



Angel Gurría
Secrétaire général, OCDE

Contexte et objectifs de la réunion

Vers une perspective élargie pour la politique de la réglementation

Cette conférence intervient à un moment où la réglementation est plus que jamais à la une, mise en avant dans les médias, et bien-sûr présente à l'esprit des responsables politiques au plus haut niveau. La politique de la réglementation prend de plus en plus d'importance à mesure des attentes dont elle fait l'objet. Les gouvernements font face à la nécessité d'améliorer leurs capacités de prévision stratégique suite à une série d'événements graves, qui leur demandent de mieux anticiper et de relever des défis complexes et en constante évolution. Les problèmes économiques, sociaux et environnementaux réclament toute l'attention, et posent des questions de pour quoi réglementer, pour qui et quand. Alors que les économies de l'OCDE commencent à sortir de la crise et que les leviers budgétaires n'offrent que peu de marge de manœuvre, les leviers réglementaires reçoivent plus d'attention. Les pays de l'OCDE traversent une période de croissance faible, avec une pression pour accroître la productivité, des ressources budgétaires limitées et une impatience croissante à l'égard des freins réglementaires, et des agendas politiques complexes pour promouvoir l'innovation et la croissance verte. Mais les crises représentent aussi des opportunités qu'il faut savoir saisir. Les hypothèses de l'autorégulation des marchés se trouvent remises en question. Les responsables politiques et le grand public s'interrogent : que faut-il réglementer, et comment faut-il combler les déficits de réglementation, tout en évitant l'écueil d'une réglementation trop restrictive ou trop réactive ? La qualité de la réglementation devient donc cruciale pour permettre aux gouvernements d'accroître la cohérence de leur action, de gérer les risques et d'améliorer la compétitivité.

Le moment idéal pour redéfinir l'agenda de la politique de la réglementation

Cette conférence vient à temps pour redéfinir l'agenda de la politique de la réglementation pour qu'elle réponde aux défis de demain. Au fil des ans, la politique de la réglementation a pris la forme d'une série de principes et d'une discipline de la gestion réglementaire, visant à mieux légiférer et à assurer une réglementation de meilleure qualité, avec moins de fardeaux administratifs pour faciliter la reprise économique et l'accroissement de la productivité. La gestion de la réglementation est désormais une facette permanente de l'action des pouvoirs publics : elle revêt un rôle central dans leur performance générale et dans leur capacité à répondre aux attentes des citoyens, des entreprises et de la société civile. Elle participe à un processus transparent d'analyse d'impacts et des risques, pour une prise de décision bien informée.

Cependant, alors que les pays commencent à se relever d'une des plus graves crises financières et économiques de l'histoire, il n'est pas question de revenir aux pratiques antérieures. La gestion de la réglementation pour atteindre pleinement les résultats attendus, doit être soutenue par une gouvernance renforcée, requérant de la compétence, de la vigilance, et le souci de l'intérêt public. Ces conditions permettront l'instauration d'un appareil de réglementation solide et facteur de croissance, le retour de la confiance des consommateurs et le rétablissement des conditions pour une action publique crédible.

La politique de la réglementation se trouve donc à la croisée des chemins. De nouveaux enjeux font leur apparition, appelant de nouvelles conceptions institutionnelles, politiques et analytiques, ainsi que des mécanismes adéquats pour rendre compte des résultats. La politique de la réglementation doit s'appuyer sur des institutions et des agences effectives de gouvernance de la réglementation. Ces organes doivent faire preuve d'autorité et disposer des mandats et pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de leur fonctions de surveillance et de respect de la mise en œuvre afin de promouvoir l'intégrité et de favoriser le retour de la confiance

du public. La dimension institutionnelle, fil conducteur de la plupart des ateliers de ce programme, représente un axe majeur de toute discussion des questions de gouvernance. La réflexion se recentre nécessairement dès lors que la gestion de la réglementation s'intègre avec la gouvernance de la réglementation, avec la simple constatation que le bien des sociétés dépend d'actions nécessitant la collaboration d'entités privées aux côtés des organismes publics. Cette conférence offrira de nombreuses occasions de réfléchir à ce nouvel équilibre entre les aspects de gestion et de gouvernance, sur leurs implications pour l'action publique, ainsi que sur le rôle que pourra jouer l'OCDE à l'avenir.

Les contributions de l'OCDE dans le domaine de la politique de la réglementation

Depuis le rapport ministériel de 1997 sur la réforme de la réglementation, l'OCDE a joué un rôle pionnier en mettant en évidence le caractère crucial de cette question et en la portant à l'attention des responsables politiques des pays membres et non membres. L'approche transversale proposée est reflétée dans le mandat du Comité de la politique de la réglementation créé en 2009. Depuis 2005, l'OCDE a mené des travaux très novateurs pour renforcer la compétitivité au Mexique, des examens de la réforme de la réglementation en Australie, en Italie, en Russie, en Suède et en Suisse, ainsi que les examens de suivi de la Corée, du Japon, et a renforcé sa coopération avec les économies APEC. L'OCDE a également développé et consolidé ses indicateurs sur les systèmes de gestion de la réglementation. L'Organisation est en outre sur le point d'achever la série complète des examens de la réglementation dans un certain nombre d'États membres de l'UE à l'invitation de la Commission européenne.

Plus largement, l'OCDE elle-même se transforme, accueille de nouveaux membres et accède à une perspective internationale plus large. L'Organisation a d'ores et déjà réalisé des examens du Brésil et de la Chine. Avec l'Inde, l'Indonésie et l'Afrique du Sud, elle a engagé les démarches pour aboutir à un engagement renforcé sur la réforme de la réglementation. De même, dans le cadre de l'initiative MENA, des groupes de travail s'intéressent à différents aspects de la politique de la réglementation. On a vu récemment des groupes de ce type travailler en Europe du Sud-est. L'OCDE collabore aussi à un niveau plus général avec l'APEC. Il faudrait que le grand public prenne la mesure du nombre des pays couverts par ces travaux et de leur caractère innovant.

La conférence a pour référence générale le rapport de synthèse ***Politique de la réglementation : le chemin de la croissance durable*** et donne l'occasion d'en examiner les implications pour les politiques publiques. Ce rapport s'appuie sur les conclusions d'un projet récent qui portait sur l'évolution de la gestion de la réglementation dans certains États membres de l'UE, ainsi que sur les derniers examens de la réforme de la réglementation et des travaux récents de l'OCDE. Cette conférence contribue à établir la vision stratégique de l'OCDE afin de rallier un plus large éventail de pays et de groupes d'intérêts à la cause de la qualité de la réglementation. Enfin, la réunion est un forum de discussions, permettant de redéfinir les principes de l'OCDE en matière de politique de la réglementation, à partir de la liste de référence de 1995 et des *Principes directeurs de l'OCDE pour la qualité et la performance de la réglementation de 2005*.

Site Internet de la conférence

Les participants sont invités à consulter le site Internet de la conférence où tous les documents seront mis à votre disposition.

www.oecd.org/regreform/policyconference

Partenariat

Cet événement est organisé en partenariat et avec le soutien de:

- L'Agence pour la simplification administrative (ASA) et la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne
- La Bertelsmann Stiftung
- La Commission européenne
- Le Conseil suédois de l'industrie et du commerce pour une meilleure réglementation (NNR)



| BertelsmannStiftung



Jeudi 28 octobre 2010

8:00

Accueil des participants

9:15-11:00

Session plénière
La politique de la réglementation, de meilleures règles pour un nouveau jeu

La première session plénière a pour objet de présenter une vision dynamique des défis qui se posent pour fixer de meilleures règles au lendemain de la crise, pour envisager comment la politique de la réglementation peut évoluer vers un nouvel agenda pour l'action publique.

Le modérateur de cette session est **M. Gary Banks**, Président, Productivity Commission, Australie

Table ronde à haut niveau

- » **M. Angel Gurría**, Secrétaire général, OCDE
- » **M. Vincent Van Quickenborne**, Ministre pour l'Économie et la Simplification administrative, Belgique
- » **M. Kenneth Bengtsson**, Chairman of the Confederation of Swedish Enterprise
- » **Dr. Marianne Klingbeil**, Directeur pour l'Amélioration de la réglementation, Présidente par intérim du Board évaluation et analyse d'impact, Secrétariat général de la Commission européenne
- » **Dr. Gunter Thielen**, Président du Directoire, Bertelsmann Stiftung
- » **M. Adam Jasser**, Sous-secrétaire d'État, Secrétaire du Conseil Économique, plénipotentiaire du premier Ministre pour la réduction de la bureaucratie, Pologne

11:00-11:30

Pause café

11:30-13:00

Session plénière
Politique de la réglementation, montrer la voie pour la reprise et la croissance économique

Dans cette session seront présentés les résultats stratégiques du rapport de synthèse de l'OCDE, à la suite de quoi se tiendra un premier débat public sur les défis soulignés dans le rapport.

- Présentation » **M. Rolf Alter**, Directeur, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, OCDE
- Introduction » **Ms. Caroline Varley**, Chef de Projet, Direction de la Gouvernance publique et du développement territorial, OCDE
- Panélistes » **Mr. Martin Tlapa**, Ministre adjoint, Ministère de l'industrie et du commerce, République tchèque
- » **Ms. Viola Groebner**, Directrice, DG Entreprise et Industrie, Commission européenne
- » **M. Michael Fitzpatrick**, Administrateur, Office of Information and Regulatory Affairs, Etats-Unis
- » **M. Tadahiro Asami**, Secrétaire général, Comité consultatif économique et industriel (BIAC)

13:00-14:30

Déjeuner

Conférence de l'OCDE, 28-29 octobre 2010, Paris

14:30-16:00	Gestion de la réglementation, nouveaux défis			
Ateliers	Session A1 Évaluation <i>ex post</i> : <i>compléter le cycle des politiques</i>	Session A2 Vers un environnement compétitif et favorable aux entreprises	Session A3 Mieux légiférer et assurer une croissance verte	Session A4 Stratégies de simplification à travers l'administration électronique
16:00-16:30	<i>Pause café</i>			
16:30-18:00	Gouvernance de la réglementation, nouveaux défis			
Ateliers	Session B1 La gouvernance de la supervision de la réglementation	Session B2 Impacts sociaux des réglementations	Session B3 Régulateurs et entités régulées : être amical sans tomber dans la connivence ?	Session B4 Vers une administration ouverte à travers l'implication des partenaires
18:00	<i>Cocktail</i>			
13:00-18:00	<i>Atelier P</i> <i>Repousser la frontière de la politique de la réglementation et de sa pratique</i>			

Vendredi 29 octobre 2010				
9:00-10:30	Assurer la cohérence des politiques, Gage de leur soutenabilité			
Ateliers	Session C1 La coopération réglementaire internationale	Session C2 Les enjeux de soutenabilité dans l'élaboration des politiques	Session C3 Prendre en compte le risque dans la conception des politiques réglementaires	
10:30-11:00	<i>Pause café</i>			
11:00-13:00	Session plénière finale La réglementation: le défi de mieux gouverner Tirer les enseignements des erreurs pour préparer l'avenir			
	La table ronde sera l'occasion de réfléchir aux stratégies envisageables pour l'avenir et à ce que peut faire l'OCDE pour favoriser une meilleure qualité de réglementation à moyen terme, en intégrant la gestion de la réglementation avec la gouvernance afin de bâtir un nouveau cadre pour la politique réglementaire.			

Évaluation *ex post* : compléter le cycle des politiques

L'évaluation *ex ante* des impacts de la réglementation permet d'améliorer sa qualité, mais elle ne constitue qu'une partie de la gestion de la réglementation. Malgré l'institutionnalisation de l'obligation de rendre compte et de l'évaluation des résultats, des ajustements s'avèrent parfois nécessaires en fonction des circonstances pratiques après la mise en œuvre des politiques. Boucler le cycle de l'évaluation est essentiel pour avoir une politique de la réglementation axée sur les performances et la responsabilité politique. Cela suppose que l'évaluation *ex ante* de l'impact prévoie aussi un examen *ex post* des incidences de la réglementation. Une approche totalement intégrée de la politique de la réglementation doit donc envisager des évaluations *ex post* à un stade précoce, les réglementations devant être passées au crible sur la durée, « du berceau jusqu'à la tombe ». Cela est essentiel parce que les dispositions de limitation de durée ne sont utiles que si elles s'accompagnent d'une évaluation *ex post* obligatoire. Ce mécanisme doit être complété par un cycle de revues périodiques du stock de réglementations existantes afin de s'assurer que les instruments atteignent toujours les objectifs souhaités, pour éventuellement définir les ajustements nécessaires.

Certes, d'importants efforts ont été déployés pour favoriser l'adoption de l'analyse d'impact de la réglementation et d'un certain nombre d'autres instruments, mais s'agissant d'évaluation *ex post*, l'investissement a été plus limité. C'est un aspect qui n'a été que rarement évoqué dans les travaux de l'OCDE. La dernière mention en date remonte à une réunion d'experts en 2002. Cette session sera l'occasion de faire le bilan des initiatives récentes et des approches visant à renforcer l'évaluation *ex post*. Certains pays ont joué un rôle de pionnier en instaurant une évaluation *ex post*, souvent avec la participation active des Cours des Comptes et autres organes suprêmes d'audit des comptes publics. Les participants pourront également examiner les stratégies permettant de faire en sorte que la politique de la réglementation soit soumise aux mêmes exigences de performance que le reste de l'action publique.

- Comment les gouvernements peuvent-ils mettre en œuvre des approches de la politique de la réglementation fondées sur des faits et axées sur les résultats ? Quel est le rôle des indicateurs de performance dans ce contexte ?
- Quelles sont les conditions institutionnelles propices à une bonne évaluation *ex post* et à une bonne évaluation des réglementations ? Comment les intégrer à des clauses de limitation temporelles ?
- Comment l'obligation de l'évaluation *ex post* peut-elle être intégrée dès le début du processus d'évaluation des politiques ?

Président : **M. Jean Maïa**, Chef du service de la Législation et de la Qualité du Droit, Secrétariat Général du Gouvernement, France

Intervenants :

- » **Ms. Susan Page**, Secrétaire générale adjoint, Ministère des Finances et de la Déréglementation, Australie
- » **M. Chris Shapcott**, Directeur, Réforme réglementaire, National Audit Office, Royaume-Uni
- » **Ms. Sara Hector**, Chef par intérim de l'Unité Evaluation, Secrétariat général, Commission européenne

Vers un environnement compétitif et favorable aux entreprises

Pour instaurer un environnement économique favorable à l'activité économique et susceptible de permettre davantage de croissance de la productivité, il est généralement utile de mener des programmes de simplification afin de minimiser le temps et les ressources nécessaires aux entreprises pour se mettre en conformité. Depuis une dizaine d'années, de nombreux pays de l'OCDE, en particulier en Europe, ont lancé des initiatives visant à réduire le temps que les entreprises doivent consacrer à satisfaire les impératifs de déclaration, ou la charge administrative telle qu'elle est définie dans la méthode des coûts standard. Les améliorations ressenties suite aux programmes de réforme de la réglementation doivent être à la mesure de l'investissement consacré aux mesures de simplification. Or, les entreprises ont le sentiment que les efforts visant à réduire la charge administrative n'ont pas eu l'impact escompté. Il est donc impératif de faire en sorte que ces programmes, et les réductions de charges administratives qui en découlent, entraînent effectivement un gain de productivité.

Les politiques de simplification administrative doivent avoir un large spectre et ne pas se cantonner aux obligations déclaratives : l'ensemble des coûts et des tracasseries administratives qui pénalisent les entreprises doivent être pris en compte. Cela peut nécessiter un regard neuf sur les stratégies futures pour simplifier la réglementation. Pour faire la différence aux yeux des entreprises, il faut s'intéresser aux aspects de la réglementation et de la conformité qui sont les plus contraignants pour elles. Tel sera le thème de cet atelier, qui explorera aussi les autres manières possibles de réduire les charges réglementaires sur les entreprises.

- Quelle est l'opinion des entreprises quant aux résultats obtenus en matière de simplification administrative, et quelles sont les priorités pour continuer à alléger les formalités administratives ?
- Comment faire en sorte que les efforts de simplification fassent vraiment la différence en termes de compétitivité et de croissance de la productivité ?
- Comment peut-on adopter une approche globale pour atténuer les coûts les plus pénalisants de mise en conformité ?

Président : **M. Jens Hedström**, Président, Board of Swedish Industry and Commerce for Better Regulation (NNR)

Intervenants :

- » **M. Stephan Naundorf**, Conseiller du Ministre d'Etat, Chancellerie fédérale, Allemagne
- » **M. Felipe Duarte**, Vice-ministre chargé de la compétitivité, Ministère de l'économie, Mexique
- » **Ms Geneviève Pons-Deladrière**, Chef d'Unité, Commission européenne, Secrétariat-General
- » **M. Alexander Ehmman**, Responsable, Regulation and Enterprise Policy, Institute of Directors (IoD), Royaume-Uni

Mieux légiférer et assurer une croissance verte

La réglementation est, aux côtés de la fiscalité et de la dépense publique, l'un des principaux instruments à la disposition des gouvernements pour promouvoir la croissance verte. Une réglementation de qualité peut donc être un facteur permettant de définir et mettre en œuvre un programme pour la croissance verte, en facilitant l'adoption de nouvelles technologies plus efficaces. Des réglementations mal conçues ou mal appliquées peuvent s'avérer néfastes et entraîner des coûts non négligeables. Par conséquent, la conception de la réglementation est un aspect important pour faciliter le processus d'adaptation de l'ensemble de l'économie, et pour stimuler la croissance dans les secteurs les plus respectueux de l'environnement. Cela étant, des instruments réglementaires qui ont pour but de stimuler l'adoption de technologies vertes peuvent contraindre la dynamique des marchés et aboutir à des solutions peu efficaces ou inefficaces. De plus, sans une supervision adéquate et une bonne politique de réglementation, il existe un risque d'incohérence des réglementations, ou de chevauchements inopportuns entre les nouvelles propositions réglementaires liées à la croissance verte et le stock de réglementations existantes.

La cadre de la politique de la réglementation joue un rôle important pour s'assurer que la réglementation visant à stimuler la croissance verte soit efficace et qu'elle s'inscrive de manière cohérente dans l'ensemble des objectifs au niveau interministériel. Cet atelier aura pour objet de mettre en évidence ce rôle et d'examiner les implications clé des stratégies de croissance verte pour la politique de la réglementation. Il sera également question de la cohérence des mesures réglementaires liées à la croissance verte, et de la nécessité de réformer le stock de réglementations existantes au moyen d'examen périodiques.

- Comment les pouvoirs publics peuvent-ils assurer la coordination de leurs initiatives politiques et des cadres réglementaires dans le contexte de la mise en œuvre des stratégies pour la croissance verte ? Comment les responsables politiques peuvent-ils maximiser la cohérence des politiques pour atteindre ce nouvel agenda ?
- Quelle est l'importance de la qualité de la réglementation pour la mise en œuvre de stratégies pour la croissance verte ? Comment peut-elle aider à atteindre les objectifs visés à moindre coût ?
- Les cadres réglementaires et les institutions existants sont-ils adaptés à la bonne mise en œuvre d'un programme de croissance verte ? Si ce n'est pas le cas, que faudrait-il changer ?

Président : **Mme Catharina Håkansson Boman**, Secrétaire d'Etat, Ministère des Entreprises, de l'Energie, et des Communications, Suède

Intervenants :

- » **Prof. Jason Johnston**, Professeur de droit, University of Virginia School of Law, Etats-Unis
- » **Dr. Chanho Park**, Directeur général, Global Legislation Research Centre, Korea Legislation Research Institute
- » **Dr. Klaus Jacob**, Directeur de recherche, Environmental Policy Research Centre, Freie Universitaet Berlin
- » **Prof. Hitoshi Ushijima**, Chuo University School of Law, Japon

Stratégies de simplification à travers l'administration électronique

La politique de la réglementation inclue d'importants programmes de simplification administrative dans de nombreux pays.. Il existe des synergies non négligeables entre ces programmes et les stratégies globales d'administration électronique. Les pays qui réussissent le mieux sont ceux recourent massivement à l'administration électronique pour leurs stratégies de simplification administrative. La simplification de l'interface avec l'utilisateur (création de guichets uniques et de portails pour les entreprises) et le fait de rendre la vie plus facile pour les citoyens et les entreprises, nécessitent d'investir dans des services intégrés et cohérents de back office pour l'administration électronique. L'administration électronique nécessite une analyse fonctionnelle et des normes rigoureuses pour assurer la confidentialité et la sécurité du traitement des données. La transmission des données et l'échange de données entre systèmes peuvent impliquer des défis non négligeables.

Le cadre institutionnel signifie parfois que la responsabilité des stratégies de simplification et la mise en place de l'administration électronique incombent à des administrations ou à des ministères différents. Il est donc nécessaire d'assurer la coordination de ces efforts et la cohérence des politiques, afin que les objectifs d'ensemble puissent être réalisés au meilleur coût. Cela vaut tant pour l'élaboration des politiques que pour leur mise en œuvre. Cet atelier donnera l'occasion d'examiner les différentes approches possibles pour assurer cette cohérence et cette coordination, et de les confronter avec les perspectives de la société civile et de représentants de groupes d'utilisateurs. Les processus réglementaires doivent faciliter la mise en œuvre de programmes complets d'administration électronique.

- Comment exploiter au mieux les synergies entre les stratégies de simplification administrative et d'administration électronique pour en maximiser les bénéfices ? Quel peut être le rôle des citoyens et des entreprises en termes d'implication et de participation active ?
- Comment des stratégies efficaces de simplification peuvent-elles tirer un plein parti de l'administration électronique ?
- Quelles sont les défis pour surmonter la fragmentation de l'action publique entre les différents ministères et administrations ? Existe-t-il une marge de manœuvre pour définir de bonnes pratiques de coordination et de mise en œuvre ?

Président : **M. Erwin de Pue**, Commissaire général, Agence pour la Simplification administrative, Belgique

Intervenants :

- » **Prof. Maria Manuel Leitão Marques**, Secrétaire d'Etat, Présidence du Conseil des Ministres, Portugal
- » **M. Alaa Kotb**, Vice Président du Conseil d'Etat, Egypte
- » **Ms. Eva Meiling**, Directrice générale adjointe, Danish Commerce and Companies Agency, Ministry of Economic and Business Affairs, Danemark

Modérateur : » **M. Pierre Schilling**, Directeur-adjoint, Centre des technologies de l'information de l'Etat, Luxembourg

La gouvernance de la supervision de la réglementation

Pour obtenir des résultats et appliquer les réformes, les gouvernements doivent disposer de moyens. La mise en œuvre de la réforme de la réglementation dépend étroitement de l'existence d'un engagement gouvernemental et d'institutions appropriés. Ces institutions doivent être transparentes, avec une capacité à rendre compte, des missions claires et suffisamment de pouvoir pour s'assurer que les réformes se traduisent en action sur le terrain. Elles doivent faire en sorte que la réglementation fasse partie intégrante de l'action publique, plutôt que d'être reléguée en bout de processus. Pour atteindre les objectifs des politiques, la réglementation doit être intégrée au cycle décisionnel, de façon à participer à la réalisation de ces objectifs.

Ces derniers temps, un certain nombre de pays ont procédé à d'importantes réformes institutionnelles. En particulier, un élément important du débat concerne l'établissement d'organes indépendants de plaidoirie et de sensibilisation pour favoriser l'appropriation des réformes par une large base de citoyens et d'entreprises. Il existe des opportunités significatives pour réexaminer les réglementations existantes, ce qui doit être fait en tenant compte de la marge d'appréciation politique qui existe à des niveaux divers dans différents pays.

- Quelles actions politiques les gouvernements peuvent-ils prendre pour promouvoir un engagement crédible et durable envers la réforme de la réglementation sur le long terme, par-delà les échéances d'un cycle électoral donné ? Quels sont les principaux obstacles à surmonter pour améliorer et renforcer l'architecture institutionnelle ?
- Est-il possible de sauvegarder la fonction de supervision de la qualité réglementaire dans le cadre des architectures institutionnelles existantes au niveau national ? Quels sont les principaux enseignements des expériences de mise en œuvre ?
- Dans quelle mesure des organes indépendants et autonomes peuvent-ils être chargés de la fonction de supervision de la qualité de la réglementation ?
- Dans le cadre d'une gouvernance efficace du système réglementaire, propice à l'intégrité des régulateurs et au respect effectif de la réglementation en place, quels doivent être le rôle et le mandat des régulateurs et autorités de réglementation pour qu'ils assurent une fonction de veille anticipée des problèmes émergents ou des crises futures ?

Président : **M. George Redling**, ancien Secrétaire adjoint, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Intervenants :

- » **Ms. Catherine Atkins**, Manager, Trésor, Nouvelle Zélande
- » **Dr. Johannes Ludewig**, Président, Nationaler Normenkontrollrat, Allemagne
- » **M. Stig, Von Bahr**, Chair, Regelrådet, Swedish Better Regulation Council, Suède
- » **M. Stéphane Jacobzone**, Economiste, Direction de la Gouvernance publique et du développement territorial, OCDE

Impacts sociaux des réglementations

L'évaluation des impacts économiques de la réglementation passe souvent par une analyse détaillée des coûts économiques, administratifs et de mise en conformité pour les entreprises. Les principes généraux de l'analyse coût-bénéfice s'appuient sur des approches distributionnelles qui ne considèrent que les implications d'ensemble de la réglementation. Or la distribution des impacts est importante car certains groupes sociaux peuvent être plus affectés que d'autres par certaines réglementations. Une approche équitable du "Mieux Légiférer" pour assurer la qualité de la réglementation, doit dès lors prendre en compte ces implications en termes de redistribution. Ceci aidera les gouvernements à gagner la confiance des citoyens et à conforter la légitimité de la politique réglementaire, tout en accroissant la transparence et en facilitant la mise en conformité et le respect des règles. Cela peut aussi permettre de renforcer le soutien à la réforme aux seins des minorités ainsi qu'à travers la société civile, en stimulant une meilleure gouvernance.

L'analyse des effets distributionnels pose d'important défis méthodologiques et conceptuels. Souvent, les aspects distributionnels sont plus difficiles à monétiser que les coûts globaux pour les entreprises. Les coûts d'une réglementation sont souvent immédiats et tangibles, alors que ses avantages peuvent être plus diffus et à plus long terme, tout en évoluant avec le temps. Les conséquences distributionnelles peuvent être réparties sur plusieurs groupes sociaux, et peuvent avoir des dimensions régionales. Les enjeux ont parfois trait à des thèmes tels que l'inclusion sociale, le travail, la vie privée, la démocratie participative ou la gouvernance. Il peut être très difficile d'intégrer tous ces aspects dans une métrique communément acceptée en termes d'équité. La répartition des impacts sur plusieurs groupes risque d'aboutir à un débat fragmenté sur les gains d'efficacité de la réglementation proposée, peut rendre confuse l'analyse globale du bien-être et déboucher sur des arbitrages politiques délicats. Bref, de sérieux écueils analytiques se dressent entre le principe et la pratique. Les moyens de mesurer l'équité sont disparates, et des questions demeurent en termes de mise en œuvre et d'incorporation à travers différents pays. Enfin, les implications en termes de distribution peuvent être comprises de manière très différente selon les différents pays, qui ont des degrés de préférence variés pour l'équité.

- Comment les autorités nationales peuvent-elles intégrer les impacts sociaux dans les nouveaux cadres de gouvernance ?
- Comment peuvent-elles prendre en compte les implications politiques de l'intégration des impacts sociaux dans l'analyse globale coûts-avantages ?
- A quel défis analytiques font face les pays pour évaluer les impacts sociaux et les intégrer dans la gestion de la réglementation ? Quelles sont les implications pour les infrastructure d'information ?

Président : **Ms. Elisabeth Hvas**, Secrétaire générale adjointe, Ministère des Finances, Danemark

Intervenants :

- » **M. Matthew Adler**, Professeur de droit Leon Meltzer, UPenn Law School, Etats-Unis
- » **M. Etienne Marie**, Inspecteur général, Inspection générale des Affaires sociales, Ministère de la Santé et des Sports, France
- » **M. Ron Blackwell**, Economiste en chef, American Federation of Labor & Congress of Industrial Organizations, (AFL-CIO), Etats-Unis

Régulateurs et entités régulées : être amical sans tomber dans la connivence ?

Les responsables des politiques doivent naturellement s'efforcer de mettre en œuvre des approches accueillantes pour les clients réduisant les fardeaux administratifs, en évitant une culture du "réglementer d'abord", tout privilégiant des approches centrées sur les usagers. Cela étant, lorsque survient une crise financière ou un autre événement catastrophique, les pays se trouvent mis en demeure de redéfinir l'interface public/ privé. Des situations de ce type soulignent le rôle crucial des relations entre les régulateurs et entités régulées, ainsi que l'importance de l'éthique. Ceci met l'accent sur la nécessité de renforcer les mécanismes institutionnels pour préserver l'intérêt public, promouvoir l'intégrité et minimiser le risque de capture. Au-delà de la gestion de la réglementation, il faut inscrire le changement culturel dans une nouvelle approche de la gouvernance, une gouvernance accueillante pour le client, avec une véritable application de la règle, qui promeuve les valeurs fondamentales de l'intérêt collectif tout en renforçant l'éthique. Dans un certain nombre de pays, les questions de "portes tournantes", et de transparence émergent dans le domaine réglementaire comme des éléments importants à résoudre. Ceci implique des arbitrages et des investissements institutionnels, pour s'assurer que la dimension de gouvernance réglementaire est effectivement prise en compte.

Au cours de cet atelier, les participants confronteront leurs perspectives et leurs avis sur les différentes voies possibles pour favoriser cette révolution culturelle au sein des régulateurs tout en redessinant l'interface public-privé. Ils examineront les solutions possibles pour faire en sorte que la réglementation contribue à la gouvernance publique et pour établir des cadres et les politiques institutionnels promouvant l'intégrité. Cet atelier sera également enrichi par des travaux récents de l'OCDE dans le domaine de l'intégrité et de la gouvernance publique.

- Comment les gouvernements peuvent-ils renforcer l'interface public-privé en matière de régulation et de réglementation, limiter le risque de capture réglementaire et résoudre les problèmes plus généraux de la gouvernance de la réglementation ?
- Comment rendre plus efficace les processus réglementaires accueillants pour les clients et les mécanismes de respect de la conformité tout en préservant l'intégrité et l'efficacité du cadre réglementaire dans son ensemble ?
- Comment faire en sorte les engagements à faire évoluer la culture réglementaire se traduisent en résultats effectifs, afin que soient privilégiées des approches centrées sur le client ?

Président : **M. Michael Fruhmann**, Chef d'Unité, Chancellerie fédérale, Autriche

Intervenants :

- » **M. Francisco Gaetani**, Secrétaire exécutif adjoint, Ministry of Planning, Budget and Management, Brésil
- » **M. Clive Grace**, Président, Local Better Regulation Office, Royaume-Uni
- » **M. Collin Dimakatso Mashile**, Policy Development and Research: Markets and Competition Division, Independent Communications Authority of South Africa (ICASA)
- » **M. Thomas Held**, Directeur, Avenir Suisse, Suisse

Vers une administration ouverte à travers l'implication des partenaires

Les technologies de l'information et de la communication représentent à la fois une chance et un risque pour une administration ouverte et une bonne gouvernance publique. L'utilisation de l'Internet pour élaborer les normes (E-rule making), notamment à travers des approches basées sur le web et des technologies web 2.0, a d'importantes implications pour la fourniture d'une information efficace et transparente, ainsi que pour l'implication des parties prenantes. La transparence et les échanges d'information revêtent une importance croissante, au moment où les pays s'efforcent de satisfaire les attentes du public en termes de transparence et de confiance. Ceci appelle à des moyens plus efficaces pour assurer la réactivité et engager les citoyens à participer au processus d'élaboration de la réglementation. Par ailleurs, les gouvernements doivent combiner les exigences en termes d'accès et de transparence avec le besoin de sécurité de l'information, dans un monde où les menaces internationales se font de plus en plus présentes.

Les nouveaux outils d'élaboration des normes à travers Internet peuvent ouvrir la voie à des processus plus inclusifs et plus participatifs, permettant aux pouvoirs publics de prendre le pouls de l'opinion en temps réel sur des dimensions cruciales de la politique réglementaire tout en invitant les citoyens à jouer un rôle plus actif. Ils nécessitent des capacités pour assurer l'interface avec les systèmes de gestion réglementaire. Il faut en outre favoriser l'émergence de nouveaux comportements dans la société civile, parmi les citoyens et les entreprises, en invitant de nouveaux acteurs à participer à de nouvelles formes de débat public. Cela pose des défis pour en place l'infrastructure nécessaire, et développer les compétences correspondantes au sein des administrations. Cet atelier portera sur les modes d'élaboration des normes via l'Internet, sur les espoirs qu'ils suscitent et leur potentiel pour accroître la participation des parties prenantes à la conception de la réglementation.

- Quels sont les espoirs et les défis soulevés par l'ouverture croissante des processus d'élaboration des normes via l'Internet ? Comment les administrations peuvent-elles tirer parti du web 2.0 ?
- Quels sont les obstacles culturels à la participation des parties prenantes via l'internet ? Dans quelle mesure peuvent-elles se substituer aux approches existantes ?
- Comment les pouvoirs publics peuvent-ils équilibrer la sécurité et l'accès public à l'information dans le développement des politiques d'administration électronique ?
- Comment peut-on rendre plus accessibles des enjeux complexes – scientifiques, financiers, environnementaux – à la participation du plus grand nombre au débat public ?

Président : **M. Edward Donelan**, Conseiller principal - Gouvernance réglementaire, SIGMA (Programme de soutien à la Gouvernance et au Management public), OCDE

Intervenants :

- » **M. Alexander Hunt**, Chef d'Unité, Office of Information and Regulatory Affairs, Etats-Unis
- » **Ms. Katju Holkeri**, Chef de l'Unité de la Politique de la Gouvernance, Département de la gestion publique, Ministère des Finances, Présidente du Comité de la Gouvernance publique
- » **M. Luzius Mader**, Vice-Directeur, Office fédéral de la Justice, Suisse

Repousser la frontière de la politique de la réglementation et de sa pratique

Cet atelier se consacre à des projets récents et innovants sur le thème “Repousser la frontière de la politique de la réglementation et de sa pratique” tant sur le plan géographique que méthodologique. Cet atelier permettra d’élargir le partage d’expériences lors de la conférence.

Les participants sont invités à dialoguer librement avec les présentateurs. La liste des projets et des auteurs est présentée ci-dessous.

Simplegis – Moins de lois, plus d’accès, une mise en application améliorée

Ms. Diana Ettner, Conseiller du Secrétaire d’Etat de la Présidence du Conseil des Ministres, Portugal

Le programme Simplegis vise à simplifier la législation, avec moins de lois, plus accessibles pour les citoyens et les entreprises afin d’améliorer leur application. Cette présentation présentera les succès actuels, le rappel de 300 décrets-lois, et l’objectif Zéro délais d’ici le 1er semestre 2011 concernant la transposition des directives de l’UE. Les résumés des décrets-lois et décrets d’application sont disponibles en portugais et en anglais. Des manuels d’instructions sont en cours pour faciliter leur application.

L’impulsion pour des réformes du climat des investissements

M. Bahar Konak, expert du Trésor, Conseil de Coordination pour l’amélioration du climat des investissements, Turquie

Ce projet présente les étapes en vue d’améliorer le climat des investissements en Turquie, en particulier les implications réglementaires et institutionnelles. Il soulignera les réalisations en terme d’amélioration réglementaire et discutera des défis de mise en place de politiques.

Projet de simplification des procédures administratives au Vietnam (Projet 30)

Dr. Hai Phan Ngo, Directeur en Chef adjoint ; **M. Viet Anh Nguyen**, Membre, Équipe de projet du Premier ministre sur la réforme de la Procédure réforme administrative, Vietnam

Le Vietnam a réalisé sa première base de données nationale sur les procédures administratives et les documents légaux. Cela a contribué à l’application de recommandations pour simplifier 5 000 procédures administratives et a permis d’économiser 1.55% du PIB pour les entreprises et citoyens. La présentation soulignera le cadre institutionnel, la méthodologie et les instruments, y compris la guillotine réglementaire, l’analyse d’impact et la Méthode des coûts standards modifiée.

Repousser la frontière de la politique de la réglementation et de sa pratique

Cet atelier se consacre à des projets récents et innovants sur le thème “Repousser la frontière de la politique de la réglementation et de sa pratique” tant sur le plan géographique que méthodologique. Cet atelier permettra d’élargir le partage d’expériences lors de la conférence.

Les participants sont invités à dialoguer librement avec les présentateurs. La liste des projets et des auteurs est présentée ci-dessous.

La loi proactive comme source d’avantage compétitif

Dr. Kaisa Sorsa, Lecteur principal, Université de Turku sur les Sciences appliquées, Finlande

Ce projet porte sur la pertinence de la loi proactive en tant qu’instrument, développé par les entreprises responsables, pour empêcher que les risques sociaux, environnementaux et économiques ne se matérialisent dans les chaînes de valeur globale. Ce projet présente sa pertinence sous un angle d’autorégulation et de co-régulation.

Les incitations réglementaires pour l’utilisation de compteurs intelligents : un modèle pénalité/récompense pour déplacer la consommation électrique dans le temps

Dr. Jacopo Torriti, London School of Economics, Royaume-Uni

Ce projet porte sur les implications réglementaires de l’introduction de compteurs intelligents pour contrôler la consommation d’énergie. L’objet est d’aider les consommateurs à réagir à des signaux de prix en tant que moyen pour introduire des incitations dans les programmes de décalage de la consommation dans le temps.

Étape 2 du Programme fédéral pour la Réduction de la Bureaucratie et pour le Mieux légiférer

M. Sebastian Walz, M. Stephane Naundorf, Chancellerie fédérale, Unité Mieux Légiférer, Allemagne

Ce projet entre dans le contexte de nouvelles perspectives pour le programme, suite à la décision du Cabinet du 27 janvier, d’aller au delà du Modèle de Coûts Standards, en vue d’analyser les coûts de mise en conformité et d’étendre le mandat du NRCC. La présentation mettra en avant les expériences méthodologiques pour mesurer les coûts de mise en conformité.

La coopération réglementaire internationale

Le prochain grand défi pour un monde de marchés globaux opérant en réseau est la coopération internationale en matière de réglementation. Si la réglementation est avant tout une prérogative des états, beaucoup de questions réglementaires sont prises en compte dans des enceintes internationales dans un monde de plus en plus interdépendant. Ces enceintes produisent une forme de “droit flexible” (“soft law”), ou de “droit dur”, voire de “supra-réglementations”. Ces normes doivent ensuite être traduites et appliquées dans les différents contextes nationaux. Parallèlement, les pays mettent en œuvre des initiatives pour améliorer la qualité de la réglementation dans un contexte national. Au sein de l’Union européenne, des mécanismes clairs existent pour la coordination et la transposition des normes de l’UE dans les différents droits nationaux. Un effort spécifique est donc nécessaire pour assurer la qualité de la réglementation, tant à l’intérieur qu’à travers les frontières, alors que les pays doivent coopérer, et se mettre d’accord sur des cadres communs, tout en travaillant à travers différents niveaux d’administration.

Au cours de cet atelier, les participants débattront de cet enjeu émergent de la politique de la réglementation qu’est la coopération internationale. Cette coopération peut se faire selon des modes et des formats qui restent à définir. Il sera plus particulièrement question des besoins et des stratégies des pays pour coopérer au niveau réglementaire, ainsi que des approches qui seraient susceptibles de procurer les meilleurs résultats. Les participants examineront des domaines potentiels pour la coopération transnationale en matière réglementaire, et les règles à poser en termes d’ouverture, de consultation et de communication à travers les pays. L’objectif sera de lancer le débat et de mettre en évidence l’intérêt que pourraient avoir des travaux de l’OCDE dans ce domaine.

- Quels sont les avantages d’une coopération internationale renforcée en matière de réglementation ? Quels peuvent en être les inconvénients, notamment en termes de pertes d’autres options concurrentes et qui pourraient être potentiellement meilleures ? Quelles en sont les implications à travers les échelons d’administration ?
- Quelles sont les instances et les mécanismes institutionnels appropriés pour coopérer au niveau international en matière de réglementation ? Comment la coordination peut-elle s’effectuer avec les initiatives sectorielles ?
- Quels sont les défis culturels et politiques à relever pour développer la coopération internationale en matière de réglementation ?

Président : **M. Felipe Duarte**, Vice-ministre chargé de la compétitivité, Ministère de l’économie, Mexique

Intervenants :

- » **M. Michael Fitzpatrick**, Administrateur, Office of Information and Regulatory Affairs, Etats-Unis
- » **M. Simon Holland**, Administrateur, DG Entreprise et Industrie, Unité des affaires internationales, Commission européenne
- » **M. Benoît Turcotte**, Directeur, Division des affaires réglementaires, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Moderateur : » **M. Josef Konvitz**, Chef de la Division sur la Politique de la Réglementation, Direction de la Gouvernance publique et du développement territorial, OCDE

Les enjeux de soutenabilité dans l'élaboration des politiques

Le terme « soutenable » s'applique à un développement qui « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». (Rapport Brundtland, 1987). Cette notion revêt trois grandes dimensions : une dimension économique, une dimension sociale et une dimension environnementale ; toutes trois sont cruciales pour parvenir à un développement soutenable. Le rôle de la réglementation est naturellement important. La question est de savoir comment ce concept de développement soutenable peut être intégré dans la conception des règles et dans leur évaluation. Parallèlement, un certain nombre de pays s'appliquent à élaborer des systèmes généraux d'analyse d'impact, pour faire face à l'intégration des impacts économiques, sociaux et environnementaux.

L'élaboration d'outils qui incorporent les dimensions de la soutenabilité dans la gestion de la réglementation et l'élaboration des politiques pose de nombreuses difficultés. L'objectif est que les différents aspects de la soutenabilité deviennent une partie instrumentale de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Des analyses d'impact de la soutenabilité ont été considérées dans certains cas, alors que d'autres alternatives impliquent de donner une perspective plus large aux outils existants d'analyse d'impact *ex ante*, telle que l'analyse d'impact de la réglementation. L'intégration de la soutenabilité comme élément clé de l'élaboration des politiques, nécessite un véritable changement d'état d'esprit, avec l'apprentissage de nouvelles manières de raisonner.

- Quels obstacles analytiques et politiques se posent pour intégrer les grands enjeux du développement soutenable dans l'élaboration des politiques publiques ?
- Comment les enjeux de soutenabilité peuvent-ils être intégrés dans la conception des réglementations et dans le processus décisionnel ? Quelles implications pour l'analyse d'impact de la réglementation ?
- Comment des méthodologies robustes peuvent-elles être mises en œuvre tout en s'assurant que le processus reste politiquement pertinent et visible ?

Président : **Ms. Barbara Kunz**, Chef de projet, Modern Regulation, Bertelsmann Stiftung

Intervenants :

- » **Ms. Michelle Moore**, Federal Environmental Executive, White House Council on Environmental Quality, Etats-Unis
- » **M. Marc Hostert**, Chef de Cabinet de M. Grethen, Cour des comptes européenne
- » **M. Andrea Renda**, Chercheur Chef de Projet, Centre for European Policy Studies, Belgique

Prendre en compte le risque dans la conception des politiques réglementaires

La notion de risque est indissociable de l'idée de réglementation. Or, c'est une dimension qui n'est souvent que partiellement prise en compte dans les processus réglementaires et la conception de la réglementation. Les activités économiques modernes intègrent une promesse selon laquelle l'innovation va permettre une offre démultipliée et limiter l'évolution des prix modérée, dans un contexte de processus de production complexes, où les entreprises ont une grande responsabilité en matière de respect de la réglementation. La question de la complexité, du progrès technologique et de la réglementation se retrouve dans un très grand nombre de domaines : les nanotechnologies, les OGM et la fusion nucléaire, pour n'en citer que quelques uns. Dans tous ces domaines et dans d'autres, la réglementation doit trouver le juste équilibre pour gérer des risques de queue de distribution dont la probabilité est infime mais les conséquences potentielles considérables tout en promouvant l'innovation à travers un environnement favorable. Le défi politique est d'adapter la réglementation au fil du temps pour gérer des systèmes complexes avec des risques évolutifs, ce qui peut nécessiter de créer des institutions résilientes capables de concevoir et de faire appliquer des réglementations en prêtant une attention constante et spécifique au risque et à la dimension prudentielle.

A l'avenir, les gouvernements auront à concilier au mieux la réglementation efficace des marchés avec la protection des citoyens, tout en restant l'instance ultime de responsabilité, en jouant le rôle d'« assureur » de dernier ressort en cas de risque catastrophique. En même temps, une attention excessive aux risques mineurs peut avoir pour effet d'accroître inutilement les fardeaux administratifs en générant des obligations déclaratives significatives. Il faut par conséquent que les moyens mis en œuvre pour assurer la conformité et le respect de la règle soient conçus en fonction d'approches fondées sur le risque.

Enfin, les décideurs politiques font aussi l'objet de pressions politiques, notamment suite à des événements catastrophiques, qui requièrent de consacrer une attention spécifique à la communication. Pour que la réglementation soit efficace et efficiente, les décideurs politiques doivent explicitement définir et gérer l'écart qui existe entre un niveau de risque acceptable pour eux et le niveau de protection que la réglementation peut procurer. Cela nécessite également de la transparence, pour promouvoir une meilleure compréhension des enjeux par les parties prenantes, ce qui passe par des outils et des processus d'évaluation, de gestion et de communication du risque. Il faut aussi des capacités pour gérer le contexte politique et communiquer avec le public, afin d'éviter les écueils d'une réglementation « réactive », qui peut conduire à des réglementations redondantes, excessives et parfois incompatibles.

- Quels obstacles d'ordre politique et de gouvernance s'opposent à ce que le risque soit envisagé comme une question politique à part entière dans la conception de la réglementation et l'élaboration des politiques ?
- Comment une bonne gestion du risque et une bonne communication peuvent-elles permettre d'éviter des politiques à courte-vue et des réglementations « réactives » ?
- Comment utiliser des approches fondées sur le risque pour améliorer les mécanismes de respect et de mise en conformité avec la réglementation ?
- Quels sont les défis émergents liés au risque posé aux régulateurs ?

Président : **M. Nikolaï Malyshev**, Chef adjoint de la Division sur la politique de la réglementation, Direction de la Gouvernance publique et du développement territorial, OCDE

Intervenants :

- » **M. Simon Webb**, Directeur exécutif, The Nichols Group, Former Director General, Cabinet Office, Royaume-Uni
- » **Prof. Jonathan Wiener**, Professeur de droit, Duke University Law School, Etats-Unis
- » **M. Panagiotis Karkatsoulis**, Professeur, Hellenic School of Public Administration, Grèce
- » **Mr. Jan van Tol**, Manager Risk and Responsibility Programme, Central Government Reform Programme, Pays-Bas

La réglementation : Le défi de mieux gouverner Tirer les enseignements des erreurs pour préparer l'avenir

Cette table ronde portera sur les stratégies de demain et sur le rôle que peut jouer l'OCDE en faveur de la qualité de la réglementation à moyen terme, en intégrant les perspectives de la gestion et de la gouvernance de la réglementation. Elle sera enrichie par la réflexion menée au niveau des différents ateliers et guidée par l'orientation générale définie lors de la première session plénière. Si les outils, les règles et les institutions de la gestion de la réglementation restent essentiels pour favoriser des incitations en faveur d'une réglementation de qualité, la politique de réglementation est un domaine mouvant, et une approche purement gestionnaire n'est pas forcément adaptée face aux problèmes de gouvernance qui sont en jeu. L'intégration de la dimension de gouvernance de la réglementation découle du simple constat que le bien des sociétés repose une collaboration entre des acteurs privés et publics, tant au sein des administrations, qu'à travers les pays.

Dans ce débat, l'OCDE a un rôle important à jouer pour renforcer la capacité d'anticipation stratégique des pouvoirs publics et les aider à préparer la prochaine étape. Les discussions porteront par conséquent sur la révision des principes OCDE de 1995 et de 2005, pour prendre en compte la transformation du contexte économique et social qui a suivi la crise. Outre la gouvernance, l'accent sera aussi mis sur la communication et sur les stratégies permettant d'atteindre un plus large public, pour gagner la confiance et mobiliser le soutien.

- Quels sont les principaux obstacles politiques à l'intégration de la gestion et de la gouvernance réglementaires ? Quelles en sont les implications pour l'élaboration des politiques sectorielles et pour la politique de la réglementation dans son ensemble ?
- Comment les gouvernements peuvent-ils coopérer sur l'agenda de la politique de la réglementation, tant à travers les pays, qu'à travers les niveaux d'administration au sein des pays ?
- Comment l'OCDE peut-elle aider à promouvoir l'agenda de la politique de la réglementation à l'échelle mondiale ? Quels devront être les idées clé et l'axe principal des futurs principes de l'OCDE ?
- Comment l'accent mis sur la gouvernance de la réglementation permettra-t-il d'améliorer la cohérence de l'action publique et pourra-t-il aider les gouvernements à mieux répondre aux enjeux de la croissance verte, de l'innovation et aux menaces planétaires ? Quelles en sont les implications pour l'architecture institutionnelle et la coordination des institutions ?
- Que peuvent faire les gouvernements pour améliorer leur communication et renforcer le consensus de nature à mobiliser les entreprises et les citoyens autour des enjeux de la politique de réglementation ?

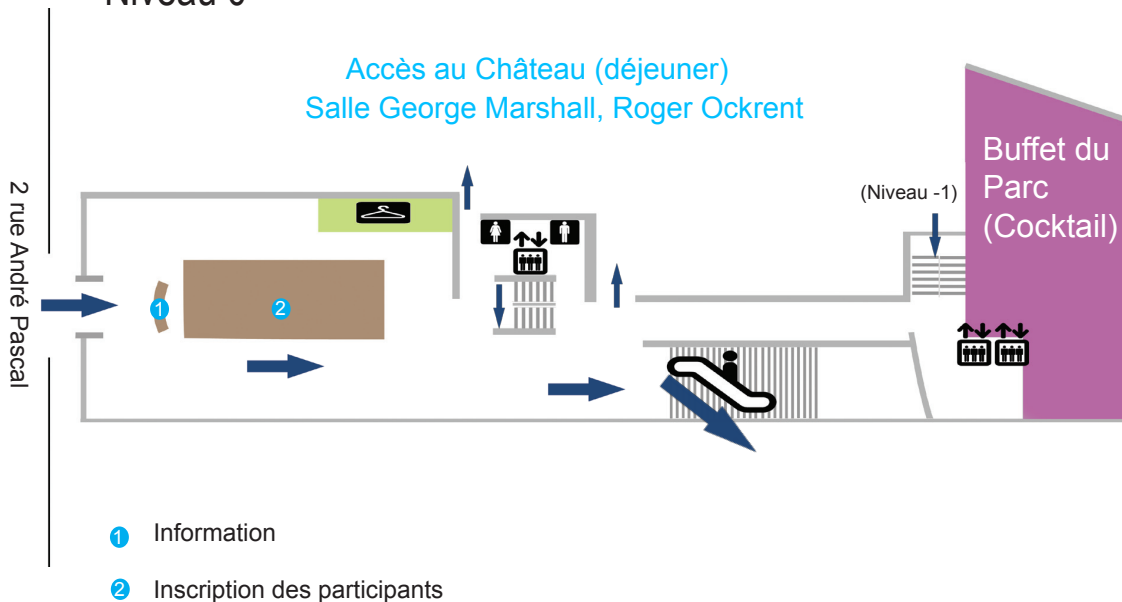
Président : **M. Rolf Alter**, Directeur, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, OCDE

Intervenants :

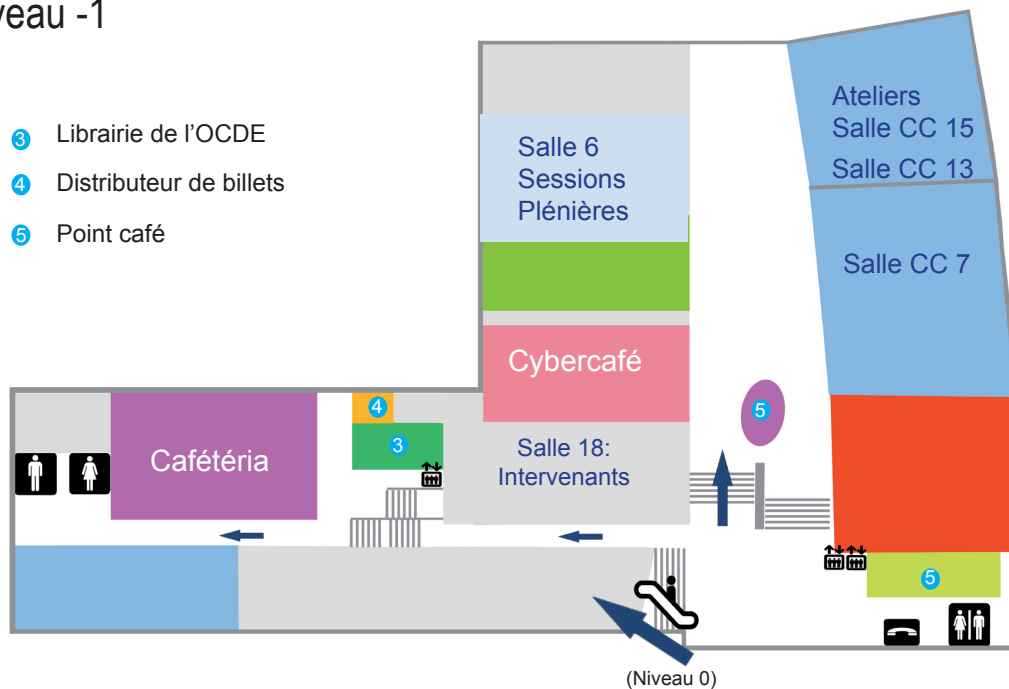
- » **M. Gary Banks**, Président, Productivity Commission, Australie
- » **M. Luigi Carbone**, Secrétaire général adjoint de la Présidence du Conseil des Ministres, Président directeur du Service de la réglementation et Conseiller d'État, Italie
- » **M. Luiz Alberto dos Santos**, Ministre adjoint, Analysis and Follow-Up of Governmental Policies, Presidency of Republic - Civil House, Brésil
- » **Dr. Marianne Klingbeil**, Directrice, Amélioration de la réglementation, évaluation et analyse d'impact, Secrétariat général, Commission européenne
- » **M. Jeroen Nijland**, Président du Comité de l'OCDE sur la Politique de la Réglementation ; Directeur, Groupe sur la réforme réglementaire, Ministère des Finances/Affaires économiques, Pays-Bas

Informations pratiques - Centre de conférence de l'OCDE

Niveau 0



Niveau -1



Le site Internet fournit également toutes les informations pratiques :
www.oecd.org/regreform/policyconference